NOËL EN PROVENCE

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÈCHES PROVENÇALES

Dans le cadre de nos manifestations autour de Noël, la commune de Ventabren organise un concours de crèches provençales. Ce concours vise à promouvoir les traditions provençales à l'occasion des fêtes de Noël et à les transmettre aux jeunes générations.

Article 1
Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Ventabren à l'exception des membres du jury et de leur famille. La participation est gratuite. Une seule inscription par foyer sera prise en compte.

Article 2
Pour candidater, chaque participant doit s'inscrire en précisant : nom et prénom, adresse postale, mail, numéro de téléphone portable.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au samedi 12 décembre 2026.
Les participations se font par mail, en envoyant le bulletin de participation accompagné de 3 à 5 photos de bonne qualité. Les photos doivent donner une idée de l'ensemble de la crèche et des différents personnages, éléments de décoration.
Le bulletin de participation et les photos sont à envoyer à : concours.mairieventabren@gmail.com

Article 3
Le concours concerne uniquement les crèches provençales traditionnelles agrémentées de santons en argile. Seules ces crèches traditionnelles provençales feront l'objet d'un classement par le jury. Les critères d'évaluation se baseront sur le respect des traditions, la mise en scène, la qualité des santons, le paysage, l'originalité et le choix des matériaux, l'éclairage, les créations manuelles.

Article 4
Le jury sera composé de Dominique DENIMAL et Pascal CANNESSANT ainsi que de deux conseillers municipaux, Claudine ESQUEMBRE, élue à la vie associative et au Culte, et André FINA, élu à la Santé et au Patrimoine, qui apprécieront la qualité des crèches présentées.
Le jury désignera le lauréat du concours à partir des photos envoyées et passera chez le lauréat du concours entre le lundi 14 décembre et le vendredi 19 décembre. Un rendez-vous par téléphone sera préalablement pris auprès du lauréat pour fixer le jour et l'horaire du passage du jury.

Article 5
Le gagnant du concours recevra en cadeau un bon d'achat d'une valeur de 100€ à valoir dans une jardinerie de la commune.

Article 6
Les participants acceptent la parution éventuelle dans la presse ou sur le site de la Mairie de Ventabren d'une ou plusieurs photos/vidéos prises lors du passage du jury ainsi que de leur nom, sans aucune restriction.

Article 7
La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

NOËL EN PROVENCE

CONCOURS DE CRÈCHES PROVENÇALES 2026 COMMUNE DE VENTABREN

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : **Prénom :**

Adresse du candidat :

E-mail :@.....

Téléphone :

Accepte sans réserve le règlement du concours

Fait à Ventabren le

Signature

À envoyer à concours.mairieventabren@gmail.com
accompagné de 2 à 5 photos de la crèche